



## Droits de succession, paiement ?

Par **Valentin Rafin**, le **21/12/2020** à **18:47**

Bonjour,

J'ai regardé un reportage à la télé l'autre jour sur des droits de succession et quelque chose m'a intrigué sur le paiement des droits de succession.  
je suis fils unique. Mon père a de nombreux bien immobilier équivalent à 1 300 000 euros et à 200 000 euros en banque. Les sommes des droits de successions étant astronomique comment faire pour payer ? Faut il vendre les bien immobilier ou réaliser un crédit ?

Merci

Par **youris**, le **21/12/2020** à **20:25**

bonjour,

les droits de successions sont proportionnels à votre part d'héritage.

si vous ne voulez pas payer ces sommes astronomiques, qui sont en rapport de votre héritage, vous pouvez tout à fait renoncer à la succession de votre père.

autre solution, votre père peut vendre ses biens immobiliers et dilapider sa fortune.

votre père peut également vous laisser que votre part réservataire (50%) et léguer la quotité disponible à qui il veut.

plus sérieusement, à la louche, trouvé sur un simulateur (donc à prendre en compte avec méfiance), pour un héritage de 1 500 000 €, vous allez payer 400 000 € de droits, il vous restera 1 100 000 €.

pour payer les droits, vous avez déjà 200 000 €, vous pouvez vendre un bien ou deux.

salutations